



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
COMPAGNIE PARAMOUR POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 23  
SEPTEMBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-328  
EN DATE DU 29 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la compagnie Paramour, représentée par Monsieur Nelson Ghrénassia dont le siège social est situé 4, rue Neuve-Popincourt – 75 011 Paris – pour l'organisation du spectacle « Sous les visages », le 23 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la compagnie Paramour, représentée par Monsieur Nelson Ghrénassia dont le siège social est situé 4, rue Neuve-Popincourt – 75 011 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Sous les visages », le 23 septembre 2023, dont le prix de cession est fixé à 1 500 € (mille cinq cent euros) net ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**